

Négociations Annuelles Obligatoires 2024 Application 2025

La **CFE-CGC ne signera aucun accord** dans le cadre des NAO 2025 pour deux raisons essentielles :

- Le calendrier des NAO imposé par la Direction générale de SPIE France est clairement inapproprié.

Nous lui avons adressé un courrier dans ce sens le 10 septembre 2024. Il est inconcevable de négocier cet accord alors que le **pourcentage d'augmentation est déjà connu de tous** et que la répartition des enveloppes a été préalablement réalisée au sein des services !

- Le **pourcentage d'augmentation de 1,8 % attribué à chacune des filiales est nettement insuffisant**, et ce, pour au moins deux motifs :

- Les **performances économiques** et financières du Groupe sont **excellentes** et résultent du travail de l'ensemble des salariés.
- Depuis 2021, les salariés subissent une **perte de pouvoir d'achat** significative face à une inflation élevée, alors que les NAO précédentes n'ont permis qu'une revalorisation salariale insuffisante pour compenser cette dégradation.

Par ailleurs, la **CFE-CGC** trouve inadmissible que la répartition de l'enveloppe (d'une part les augmentations individuelles et d'autre part les trajectoires + promotions + rattrapage des minima conventionnels) ne soit pas uniforme entre les différentes filiales du Groupe. Notons également qu'en 2025, l'enveloppe distribuée sera fortement pénalisée par le poids des minima.



La **CFE-CGC** espère être enfin entendue lors des prochaines NAO et que de **véritables accords** puissent être signés, répondant à la fois aux attentes légitimes des salariés et à la reconnaissance de leur contribution aux résultats du Groupe.

Comme nous l'avons déjà précisé, dans le cas où nos demandes ne seraient pas entendues, malgré notre engagement constant en faveur du dialogue social, nous n'aurons d'autres choix que de durcir fermement notre position pour les prochaines négociations !!